

**Les acquis de l'atelier de renforcement des capacités des membres de la commission finances du Parlement sur le processus d'élaboration et d'analyse de la loi des finances**  
**Ngozi , Hôtel des Plateaux, du 29 au 30 mars 2021**

Les modules de renforcements des capacités des membres de la commission des finances des deux chambres du Parlement ont permis aux membres de cette commission de capitaliser les acquis sur trois thématiques ci-après : **(i)** la démarche d'élaboration du Cadre des Dépenses à Moyen Terme, **(ii)** le cadre Légal de mise en application des disposition constitutionnelles et de la loi relatives aux finances publiques et **(iii)** le cadre de soutenabilité de la dette, les risques liés à un endettement public et les mécanismes du financement du déficit public.

Sur une dimension plus transversale, la formation aura permis aux membres de la commission des finances du Parlement de mieux cibler dispositions du cadre légal de gestion des finances publiques qui clarifient le Budget comme outil par excellence du parlementaire pour exercer le contrôle de l'action gouvernementale en matière économique et financière. Les modules présentés aux participant ont mis en exergue toutes les étapes d'élaboration, d'examen, et d'adoption du budget par le Parlement et les procédures d'exécution et son contrôle par toutes les parties prenantes impliquées dans les structures de contrôlé budgétaires.

La présence de la Cour des Comptes à cet atelier a permis de formuler des recommandations qui vont aider le parlement à renforcer son contrôle de l'action gouvernementale.

La formation a également permis aux membres de la commission finances de renforcer les connaissances sur le cadre macroéconomique qui constitue le socle de la programmation budgétaire et d'élaboration du Budget. A cet effet, les participants ont été renforcés sur: **(i)** l'élaboration du cadre dépenses à moyen terme ainsi que l'importance du Programme d'investissement Public (PIP) dans l'élaboration et l'analyse du budget de l'Etat, **(ii)** l'élaboration et financement du tableau des opérations financières de l'Etat, **(iii)** les mécanismes de financement du déficit budgétaire et **(iv)** le cadre de soutenabilité de la dette publique, ses déterminant et les risques liés à l'endettement public.

Le module sur l'endettement public a mis en évidence toute la problématique de la dette publique sous toutes ses dimensions tant interne qu'externe. Les projets et programmes publics sont financés d'une part, dans le cadre du budget par les ressources domestiques via la fiscalité complétées par les ressources mobilisées sur le marché financier local à travers l'endettement intérieur (*dette intérieure*) et d'autre part par les ressources mobilisées auprès des partenaires de développement et sur les marchés de capitaux extérieurs (*dette extérieure*).

Un thème d'application de Construction du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) a été donné aux participants avec comme objectifs de :

- Maîtriser l'élaboration du TOFE.
- Maîtriser les grandes composantes du TOFE et son architecture
- Maitriser les techniques de financement du TOFE
- Maitriser comment calculer la Position Nette du Gouvernement (PNG) à partir des données macroéconomiques

La session a été clôturée par un module sur les questions pendantes qui constituent une sorte de boîte à outils du parlementaire pour adresses des questions spécifiques lors de l'examen du projet de budget de l'Etat.

Les acquis captés à l'issue du processus des échanges des participants sur les thématiques susmentionnées sont les suivants :

### **Sur le CDMT**

1. Cohérence du CDMT avec le cadre macroéconomique
2. Liens entre les piliers des documents de planification du développement et la programmation Budgétaire
3. Le contenu du CDMT du le PIP et le Budget.
4. avantages du CDMT en tant qu'outil qui facilite et renforce le processus de préparation du budget.
5. Les composantes du processus CDMT
6. Les principes d'élaboration du CDMT
7. La distinction entre le CDM Central et Les CDMT Sectoriels
8. La prise en compte des Objectif de développement durable (ODD) dans la planification budgétaire
9. Les questions pendantes sur les ODD et rôle du Parlement dans la planification, le suivi et le contrôle budgétaire

***Sur le cadre Légal de mise en application des dispositions constitutionnelles et de la loi relatives aux finances publiques,*** les membres de la commission des finances du Parlement ont été sensibilisés sur les repères du cadre légal concernant la préparation du budget, son examen et son vote par le Parlement.

**Sur le cadre de soutenabilité de la dette publique,** les acquis ci-après ont été notés :

1. Meilleure maîtrise des risques liés à un endettement considérable. Cet acquit est capitalisé par une meilleure connaissance des instruments de la gestion de la dette publique
2. Les membres de la commission finances des deux chambres du Parlement ont la maîtrise de tous les mécanismes de stabilisation de l'endettement public
3. Les membres de la commission finances des deux chambres du Parlement ont la maîtrise de tous les fondements de la soutenabilité de la dette publique
4. Les membres de la commission finances des deux chambres du Parlement ont la maîtrise des principaux déterminants de la dette publique et de la dette extérieure.
5. Les membres de la commission finances peuvent estimer les niveaux d'endettement sûrs et évaluer les coûts et avantages d'un accroissement de l'investissement public du point de vue de la viabilité de la dette
6. Déterminer le risque de surendettement public
7. Décrire les stratégies de gestion de la dette dans le cadre d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme
8. Maîtriser les moyens de rétablissement de la soutenabilité de la dette publique
9. L'importance de la titrisation comme outil de gestion de la dette publique

## **Principales recommandations**

1. Intégrer le suivi des Objectifs de Développement Durables (ODD) dans les missions des commissions permanentes du Parlement à défaut de créer une commission spécifique chargée du suivi des ODD
2. Assurer le contrôle de l'action gouvernementale en mettant en avant le respect du calendrier budgétaire de présentation et d'examen du projet de Budget. Suivant la constitution actuelle, le projet de loi de Règlement est l'un des préalables à la présentation et à l'examen du projet de loi de règlement
3. Rattraper le retard enregistré dans l'analyse des projets de loi de règlement qui n'ont jamais été analysés par le Parlement depuis l'exercice budgétaire 2015
4. Etablir un calendrier d'examen et d'adoption des projets de Règlement
5. Sur le calendrier budgétaire, assurer le suivi des repères sur des dates importantes de calendrier budgétaire et être informés conséquemment sur les différents processus d'élaboration des documents à produire et à présenter
6. Appuyer la Cour des comptes pour l'obtention de toutes les données budgétaires suivant les délais légalement fixés